



Association régionale de l'action sociale
District d'Aigle et Pays-d'Enhaut

Au Conseil intercommunal

Réuni.e.s en assemblée générale extraordinaire le 10.03.2022, les délégué.e.s des communes membres de l'ARASAPE ayant adhéré au but optionnel « *Accueil de jour des enfants – AJE* » ont décidé :

➤ **D'approuver les conclusions du préavis n° 08-2022 « Audit – Gouvernance AJE », soit :**

1. De donner mandat à la société « Move UP SA » d'établir un audit sur la gouvernance du secteur « AJE » de l'ARASAPE
2. De comptabiliser le montant de CHF 26'925.- (CHF 25'000.- + TVA 7,7%) dans le compte « Honoraires et frais d'études » n° 766.3185.004
3. D'autoriser le Comité à prélever ce montant sur le compte de réserve n° 9282.002

Les décisions adoptées par le Conseil intercommunal étant soumises à référendum, les demandes éventuelles se déposeront en conformité avec les articles 166ss LEDP.

Pour le Comité de direction de l'ARASAPE :
La Présidente : Maude Allora La secrétaire : Eliane Desarzens